

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 5 JUILLET 2022**

**Etaient présents :**

- Madame Marie-Line EVERLET
- Monsieur Jean-Paul BERGES
- Madame Patricia POTENTI-BRUNET
- Monsieur Helder DA CRUZ
- Madame Maryse DARNAUD
- Monsieur Fabien DUPRONT
- Monsieur Cédric FONTAN
- Monsieur Vanneck GASPARINI
- Monsieur Olivier JAQUEMET
- Madame Marie Hélène LEMAITRE
- Monsieur Jean Claude LE MAIRE
- Madame Michèle MAYRAN

**Etaient absents et excusés:**

- Monsieur Michel GARROS pouvoir Marie-Line EVERLET
- Madame Estelle GOURIER
- Madame Martine GOUZENNE

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Line EVERLET déclare ouverte cette séance publique du conseil municipal à 20 h 30

Elle demande à un membre du conseil municipal de se désigner comme secrétaire de séance. - Madame Maryse DARNAUD se déclare volontaire.

Puis elle met à l'approbation des élus le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2022 envoyé avec la convocation pour la présente séance.

***Vote des élus : adopté à la majorité.***

Madame le maire rappelle les points à l'ordre du jour de la présente séance :

- Validation du Plan communal de sauvegarde (PCS) (consultable sur Ordanet)
- Adhésion de la commune de Flamarens au Syndicat Mixte des Trois Vallées
- Mandat d'admission en non valeur
- Echange de terrains
- Dématérialisation des actes administratifs
- Licence IV
- Avis sur le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Gascogne
- Approbation RPQS 2021 de la SIAEP de Vic-Fezensac
- Point sur les commissions
- Questions diverses.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 avril envoyé en pièce jointe avec la convocation est approuvé par les élus.

## **I/ Validation du Plan communal de sauvegarde (PCS)**

Madame Michèle MAYRAN retrace les grandes lignes de la mise à jour du PCS, mis à disposition de chacun sur Ordanet.

La fiche regroupant les domaines d'intervention et les participants avec leurs coordonnées est distribuée à chacun.

Madame Marie-Line EVERLET le soumet au vote :

*Vote des élus : favorable à l'unanimité.*

## **II/ Adhésion de la commune de Flamarens au Syndicat Mixte des Trois Vallées**

Madame Marie-Line EVERLET donne lecture aux membres du Conseil de la Délibération du Comité du Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V), réuni le 14 avril 2022, qui a décidé, à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable à la demande d'adhésion formulée par la Commune de FLAMARENS (32340). Pour la compétence dans le domaine de la création et la gestion d'une fourrière animale.

Madame Marie-Line EVERLET soumet cette adhésion au vote

*Vote des élus : 12 voix pour, 1 contre.*

## **III/ Mandat d'admission en non valeur**

Madame Maryse DARNAUD, donne lecture du rapport suivant Line donne lecture du rapport (fourni par la Trésorerie) :

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal

Au compte 6541	pour un montant de	418.10 €
Au compte 6542	pour un montant de	3 213.20 €

Maryse DARNAUD soumet cette proposition au vote

*Vote des élus : favorable à l'unanimité*

## **IV/ Echange de parcelles entre l'indivision CASTERA et la commune Ordan-Larroque**

Monsieur Jean Claude LE MAIRE et Monsieur Jean-Paul BERGES indiquent que suite à un souci de bornage dans le cadre de la procédure d'expropriation, il convient de désenclaver les terres de l'indivision CASTERA en procédant à un échange de parcelles avec la commune sur la zone des ateliers municipaux.

Madame Marie-Line EVERLET soumet cet échange de parcelles au vote afin de pouvoir signer cet échange devant le notaire.

*Vote des élus : favorable à l'unanimité.*

## **V/ Dématérialisation des actes administratifs**

Maryse DARNAUD signale l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 qui renforce le recours à la dématérialisation en application de l'article 78 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019

Aucune délibération n'ayant été prise avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publication dématérialisée est retenue.

## **VI/ Licence IV**

Madame le Maire rappelle que la licence IV appartient à la commune depuis 2017 et les dispositifs en cours jusqu'en décembre 2022.

Elle demande à un volontaire de faire le point sur la licence en lien avec les services de la Préfecture. Monsieur Fabien DUPRONT et Monsieur Vanneck GASPARINI se portent volontaires. Le plus jeune est retenu à l'unanimité du conseil. Le dossier va lui être transmis par mail dans les prochains jours.

## **VII/ Avis sur le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Gascogne**

Madame le Maire indique que Le Syndicat mixte du SCoT Gascogne s'est engagé dans l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) le 3 mars 2016, que le SCoT de Gascogne a été arrêté le 12 avril 2022

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit faire part de son avis conformément aux articles R.143-4 et R.143-5, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du projet de schéma

Madame Marie-Line EVERLET propose d'émettre un avis favorable et le soumet au vote

*Vote des élus : favorable à l'unanimité.*

## **VIII/ Approbation RPQS 2021 de la SIAEP de Vic-Fezensac**

Madame Marie-Line EVERLET indique que le Président de l'EPCI a établi, Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS). Le rapport annuel reçu de l'EPCI en question a été adopté par le Comité Syndical du SIAEP le 16 juin 2022. Il doit être présenté au Conseil Municipal au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice

Madame Marie-Line EVERLET soumet au vote l'approbation du rapport

*Vote des élus : favorable à l'unanimité.*

## **IX/ Point sur les commissions**

Monsieur Jean Claude LE MAIRE signale le début d'un projet de photovoltaïque sur le lac du Baïset dont le propriétaire est l'ASA de l'Auloue.

Monsieur Cédric FONTAN demande des précisions sur le calendrier pour les combrières.

Madame Patricia POTENTI-BRUNET informe que :

- le panneau touristique sera en place pour la visite du jury national VVF le 19 juillet
- l'emploi d'été au conservatoire est pourvu et que l'ouverture aura lieu à partir de ce week-end.
- CLV assurera 2 séances de cinéma avec son équipement le 22 juillet et le 19 août.
- Le spectacle de Dire et Lire en l'air aura lieu en septembre
- L'intervention de la diététicienne à l'école est reportée en septembre à cause du Covid
- Une épicerie ambulante l'Escapados est sur le terrain des ateliers tous les mercredis de 15h30 à 17h30
- Le projet de terrains de jeux sera proposé en lien avec les enfants
- La réunion des associations a eu lieu le 14 mai : un forum des asso pourrait être organisé pour septembre 2022.
- Le compte rendu du conseil d'école est validé, et la directrice de l'école prévoit de recruter un CIVIS. Petit retour sur la kermesse.
- Le programme de la fête porté par le Café associatif est en cours d'élaboration

Madame Maryse DARNAUD indique que la Préfecture a accordé un avis favorable aux deux demandes de subvention DETR et DSIL pour l'école et que les réponses de la Région et du conseil départemental ne sont pas parvenues.

Elle signale que le tarif de la cantine ne couvre plus les frais et qu'il va falloir songer à augmenter celui-ci.

Monsieur Cédric FONTAN précise qu'une réunion est prévue avec l'architecte vendredi après midi pour l'école et la maison de la chasse.

### **X/ Questions diverses**

Madame Marie-Line EVERLET fait un tour de table.

Madame Marie-Line EVERLET rappelle que le remplacement de l'agent principal Alain Mestre a donné lieu à un jury composé du maire, des adjoints et de lui-même. A l'issue des délibérations, la candidature de Monsieur Aurélien Gavarret (en disponibilité de la mairie de Vic-Fezensac) a été retenue et son contrat débutera le 1<sup>er</sup> août prochain pour un tuilage avec Alain Mestre jusqu'à son départ à la retraite le 31 décembre 2022.

Madame Marie-Line EVERLET rend compte de la réunion au Syndicat d'électrification de Vic, parle de la SPA et des réunions à venir, de la visite du jury national des Villes et villages fleuris le 19 juillet, de la saisine en cassation par la propriétaire de la falaise et du chemin du Pétarrot à débroussailler.

Monsieur Olivier Jaquemet fait le point des informations relatives à la communication sur les supports de la commune.

Monsieur Cédric FONTAN dit que les travaux de renforcement du bâtiment de la bibliothèque sont terminés. Il convient dès maintenant de s'occuper à affecter ce lieu (agrandissement bibliothèque et réaménagement étage (logement + archives mairie ?).

Monsieur Vanneck GASPARINI demande des informations sur les problèmes dont il a entendu parler à l'école. Madame Marie-Line EVERLET confirme qu'il y a des soucis récents de communication entre les agents de l'école et que les démarches sont engagées pour traiter ces problèmes en lien avec le CDG32 et l'agglo. Par ailleurs, elle signale aux élus que les parents d'élèves doivent saisir le conseil d'école pour tout problème relevant de la scolarité et précise à nouveau qu'elle reste également à leur disposition.

Aucune autre question n'étant soulevée, Madame Marie-Line EVERLET lève la séance.

La séance est levée à 22 heures 52.